

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM**

*Au coeur du Bassin Potassique*

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2542-2,
- VU** les articles R 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

**CONSIDERANT** que la MJC DE WITTENHEIM – Site Fernand-Anna, organise la 25<sup>ème</sup> édition du livre et de la Jeunesse RAMDAM, ouvert au public de 8h45 à 18h, les samedi 1<sup>er</sup> avril et dimanche 2 avril 2023 et qu'il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement dans les rues de l'Orchidée, de la Capucine et du Basilic ainsi que sur le parking public situé devant la MJC de Wittenheim pour des raisons de sécurité,

**ARRETE**

- ARTICLE 1 :** Il est interdit à tous véhicules de circuler et de stationner :
- sur le parking public devant la MJC de Wittenheim, du jeudi 30 mars à partir de 16h00 jusqu'au lundi 3 avril 2023 à 8h00.
  - rue de l'Orchidée et rue de la Capucine, du 1<sup>er</sup> avril à partir de 7h30 jusqu'au dimanche 2 avril 2023 à 19h00.
- ARTICLE 2 :** Il est interdit à tous véhicules de stationner rue du Basilic, du samedi 1<sup>er</sup> avril à partir de 7h30 jusqu'au dimanche 2 avril 2023 à 19h00.
- ARTICLE 3 :** Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront posés et rappelleront cette interdiction aux usagers.
- ARTICLE 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule en infraction au présent arrêté, sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera adressé à Madame Amandine LEFEBVRE, Directrice Adjointe de la MJC – Site Fernand-Anna – 2 rue de la Capucine – 68270 WITTENHEIM et une copie transmise à :
- Mme la Procureure de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
  - M. le Commandant de Police – BP 95 – 68273 WITTENHEIM CEDEX
  - M. le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec–68100 MULHOUSE
  - M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours - 68270 WITTENHEIM
  - M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER



WITTENHEIM, le 9 février 2023

Pour le Maire  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire



Ginette RENCK

